

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF NON AUDITÉ

Exercice se terminant le 31 mars 2015

Conseil de recherches en sciences humaines
État des résultats prospectif non audité
Exercice se terminant le 31 mars

**Résultats
estimatifs
2013-2014** **Résultats
prévus
2014-2015**
(en milliers de dollars)

Charges		
Coûts indirects de la recherche	332 085	332 587
Talent	173 661	173 903
Savoir	141 565	142 974
Connexion	34 010	27 422
Services internes	<u>19 204</u>	<u>18 502</u>
Total des charges	700 525	695 388
Revenus		
Revenus divers	0	0
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	<u>0</u>	<u>0</u>
Total des revenus	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	700 525	695 388
Financement du gouvernement et transferts		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	697 306	692 131
Variations des montants à recevoir du Trésor	353	0
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères [note 6]	4 320	4 497
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	(1 454)	(1 240)

L'information pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 inclut les montants réels pour la période du 1^{er} avril 2013 au 30 novembre 2013.

Information sectorielle [note 7]

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

Notes afférentes à l'état des résultats prospectif non audité

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a été constitué en 1977 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines* dans le but « de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines ». Le CRSH est un établissement public nommé aux termes de l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il réalise ses objectifs dans le cadre de cinq activités de programme, qui sont décrites dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les subventions, les bourses et les dépenses de fonctionnement du CRSH sont financées par des crédits budgétaires annuels. Les avantages sociaux sont financés par des autorisations législatives.

2. Méthodologie et hypothèses importantes

Les états financiers prospectifs ont été établis en fonction des priorités du gouvernement et des plans du CRSH qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les renseignements présentés dans les résultats estimatifs de fin d'exercice pour 2013-2014 sont fondés sur des résultats réels en date du 30 novembre 2013 et sur des prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été faites en ce qui concerne les résultats prévus de l'exercice 2014-2015.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- a) les activités du CRSH resteront, pour l'essentiel, pareilles à celles de l'an dernier;
- b) les charges, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont basées sur l'expérience acquise. L'évolution historique générale devrait se poursuivre.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 30 novembre 2013.

3. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2013-2014 et pour l'exercice 2014-2015, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de ces états financiers prospectifs, le CRSH a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relatives aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Voici certains facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre les états financiers prospectifs et les états financiers historiques :

- a) le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations peuvent influencer sur les gains et les pertes ainsi que les charges d'amortissement;
- b) la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- c) des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement grâce à de nouvelles initiatives ou à des ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités sera déposé, le CRSH ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux crédits ou aux prévisions financières dans les budgets supplémentaires. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

4. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers prospectifs ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement en vigueur dans le cadre de l'exercice 2013-2014 en date du 30 novembre 2013. Ces conventions comptables, énoncées ci-après, s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le CRSH est financé par le gouvernement au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CRSH ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette prospectif et dans l'état de la situation financière prospectif ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 5 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CRSH fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CRSH est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CRSH sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement.

c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CRSH et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CRSH a le droit de prélever du Trésor, sans autre affectations d'autorisations, pour s'acquitter de ses passifs.

d) Charges

Les charges de fonctionnement sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les subventions et les bourses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le droit du bénéficiaire a été établi, quand celui-ci a répondu aux critères d'admissibilité, que l'engagement a été approuvé et que le paiement est dû avant la fin de l'exercice.

Les charges de fonctionnement sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour des locaux et des services de vérification ainsi que les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

e) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux à plusieurs employeurs administré par le gouvernement. Les cotisations du CRSH au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CRSH découlant du Régime. La responsabilité du CRSH relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement, répondant du Régime.

(ii) Indemnités de départ : certains employés ont droit aux indemnités de départ prévues dans leur convention collective ou leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

f) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CRSH n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique, y compris les logiciels usuels installés sur les ordinateurs personnels	3 ans
Logiciels de réseau achetés et logiciels conçus à l'interne	5 ans
Autre matériel	5 ans
Mobilier	7 ans
Véhicules motorisés	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la vie utile ou de la durée du bail

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

5. Autorisations parlementaires

Le CRSH reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette prospectif et l'état de la situation financière prospectif d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent ou pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du CRSH pour l'exercice diffère selon qu'il est présenté en appliquant le financement attribué par le gouvernement ou la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux ci-dessous.

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées :

	Estimatif 2013-2014	Prévu 2014-2015
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	700 525	695 388
Réajustements pour les postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(329)	(388)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(4 321)	(4 497)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	17	9
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(69)	(50)
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	695 823	690 462
Réajustements pour les éléments qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 552	1 674
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(19)	0
Total des éléments qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	1 533	1 674
Autorisations disponibles prévues	697 356	692 136

Les autorisations présentées représentent les résultats prévus en ce qui concerne les postes législatifs, les initiatives approuvées qui sont incluses et qui devraient être incluses dans les documents de budget des dépenses et, lorsque des estimations raisonnables peuvent être effectuées, les montants estimatifs des affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor.

b) Autorisations demandées

	Estimatif 2013-2014	Prévu 2014-2015
	(en milliers de dollars)	
Autorisations fournies :		
Crédit 95—Subventions et bourses	670 856	666 664
Crédit 90— Dépenses de fonctionnement	23 870	22 963
Contributions législatives	2 630	2 509
Autorisations disponibles prévues	<u>697 356</u>	<u>692 136</u>
	=====	=====

6. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CRSH est apparenté à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le CRSH a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme cela est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CRSH prévoit recevoir gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux ainsi que les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état non audité des résultats et de la situation financière nette prospectif :

	Estimatif 2013-2014	Prévu 2014-2015
	(en milliers de dollars)	
Locaux	3 037	3 204
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	1 283	1 293
Total	<u>4 320</u>	<u>4 497</u>
	=====	=====

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à maximiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs afin qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et les organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette prospectif.

b) Administration de programmes au nom d'autres ministères

Le CRSH administre des fonds qui proviennent d'autres ministères et organismes du gouvernement en émettant des subventions, des bourses et d'autres paiements connexes en leur nom. Le CRSH prévoit engager des charges de 213 269 525 \$ en 2014-2015 (213 269 525 \$ en

2013-2014) en subventions et en bourses de ce genre. Les prévisions et les charges à cet égard sont constatées dans les états financiers prospectifs de ces ministères et de ces organismes du gouvernement et ne sont pas enregistrées dans les présents états financiers prospectifs.

Dans certaines circonstances, le CRSH recouvre également des frais administratifs lorsqu'il absorbe un fardeau administratif important pour l'administration de certains fonds au nom d'autres ministères et organismes. Le CRSH prévoit récupérer 99 238 \$ en 2014-2015 (99 238 \$ en 2013-2014). Les montants prévus réduiront les charges de fonctionnement du CRSH.

7. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du CRSH. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables que celles décrites à la note 4, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau ci-dessous présente les charges engagées prévues par les principales activités de programme par principaux articles de dépenses. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

	2013-2014	2014-2015					TOTAL
	TOTAL	Coûts indirects de la recherche	Talent	Savoir	Connexion	Services internes	
(en milliers de dollars)							
Paiements de transfert							
Subventions et bourses	670 856	332 403	169 744	138 765	25 752	0	666 664
Total - paiements de transfert							
Charges de fonctionnement							
Salaires et avantages sociaux	19 433	163	3 757	3 453	1 350	10 640	19 363
Services professionnels et spéciaux	3 263	10	191	358	151	2 022	2 732
Logement et locations	3 939	3	53	99	42	3 766	3 963
Transport et communications	1 653	5	97	183	77	1 032	1 395
Amortissement des immobilisations corporelles	329	0	0	0	0	388	388
Réparation et entretien	35	0	2	5	2	26	35
Information	893	3	52	98	42	554	749
Services publics, fournitures et approvisionnements	124	0	7	13	6	74	100
Total Charges de fonctionnement	29 669	184	4 159	4 209	1 670	18 502	28 725
Total Charges	700 525	332 587	173 903	142 974	27 422	18 502	695 388